

La série des Rois, surchargée B.I.T.

Le 1er juillet 1930, paraissait une série de trois timbres commémorant le centenaire de l'Indépendance. Catalogués sous les n° 302 à 304, ils représentent les souverains qui ont dirigés la Belgique depuis 1830. Ces timbres ont été mis hors cours le 1er juillet 1938, soit exactement huit ans après leur parution.

Le tirage de ces timbres est indéterminé, mais nous supposons qu'il fut important. Le nombre de lettres que l'on rencontre encore aujourd'hui affranchies au moyen de ces timbres semble confirmer cette appréciation.

Ce qui nous semble plus intéressant, c'est la série suivante cataloguée 305 à 307, émise le 6 octobre 1930 à l'occasion de la session du Bureau International du Travail qui s'est tenue à Bruxelles du 6 au 12 octobre.

Contrairement à ce que l'on peut généralement penser, ce ne sont pas les timbres de la première série qui ont été surchargés, mais il s'agit bien d'une nouvelle émission réalisée à l'Atelier du Timbre.

En effet, les nouveaux timbres portent les noms du graveur Jean De Bast ainsi que des peintres Lieven De Winne et Jef Leempoels.

La surcharge bleue sur les deux premières valeurs et rouge sur le 1,75 F respecte le haut du buste et la figurine des souverains. Cette nouvelle émission a été faite en exécution d'un arrêté ministériel du 25 septembre 1930. L'adjonction des noms du graveur et des desinateurs a été faite dans le but de dissuader les faussaires éventuels de surcharger les timbres de l'émission précédente. Le but semble-t-il a été atteint puisqu'à notre connaissance, aucune falsification n'a été signalée.

Ces timbres ont été vendus du 6 au 12 octobre au bureau de poste spécial mis à la disposition des congressistes ainsi qu'au guichet des collectionneurs à Bruxelles 1 du 6 au 20 octobre. Les timbres ne pouvaient affranchir la correspondance que jusqu'au 30 novembre, date de la mise hors cours de cette émission.

C'est ici que les choses deviennent intéressantes pour les philatélistes. En effet, du 6 octobre au 30 novembre, il n'y a que 55 jours possibles d'utilisation postale. Il semble donc évident que ces timbres n'ont pas été mis en vente dans les bureaux de poste et que, seuls, les congressistes et les initiés, ont pu les acquérir.

Les trouver sur plis ayant réellement circulé n'est pas chose aisée. Comme dit plus haut, un bureau de poste a été ouvert du 6 au 12 octobre et a utilisé un cachet spécial bilingue portant la mention «Bruxelles-Brussel-Conseil d'Administration B.I.T.-Behherraad».

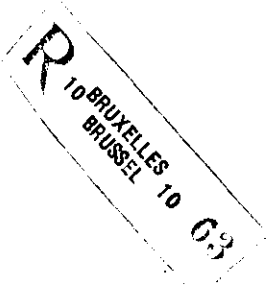
A ce jour, nous n'avons trouvé que deux lettres affranchies par ces timbres et oblitérées par ce cachet. L'une envoyée en Italie en port simple, l'autre expédiée en recommandé en Grande-Bretagne et oblitérées toutes deux du cachet réservé au Congrès.

Cette petite communication n'a d'autre but que de démontrer si besoin en était, qu'avec un peu de chance et de persévérance, il est possible de trouver des documents semi-modernes qui sont de petites raretés en soi.

Tour est relatif (aurait dit Einstein)!

Hubert Havrenne

Recommandé



*A. J. Cavini Esq.,
23, Maitland Road,
St. Andrews,
Bristol.*

BUREAU INTERNATIONAL
DU TRAVAIL
INTERNATIONAL LABOUR OFFICE



Monsieur A. C A B R I N I
12, Via Calabria

ROME
//
//
//
Italie

